

Limitation provisoire de l'usage de l'eau :

Considérant la situation hydraulique actuelle les préfets du Doubs et du Territoire de Belfort ont pris un arrêté le 1er septembre 2009 limitant à titre provisoire :

- l'utilisation de l'eau hors des stations professionnelles pour le lavage des véhicules ;
- le remplissage des piscines privées existantes, sauf lors de la première mise en eau des piscines et bassins en construction ;
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8 heures à 20 heures (les jardins potagers ne sont pas concernés).

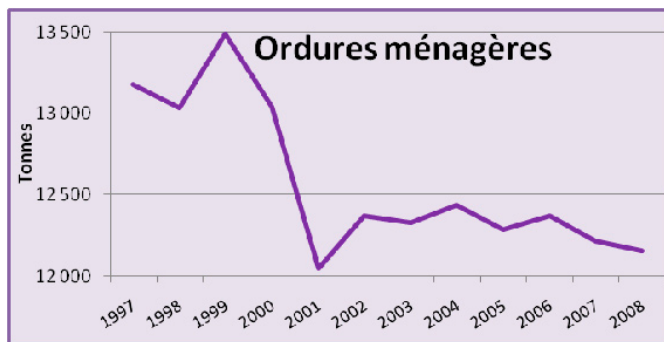
Ces interdictions portent sur l'usage des eaux des réseaux publics et l'usage des eaux superficielles, eaux de sources ou de nappes ou de puits. Elles ne s'appliquent pas à l'utilisation de l'eau des réserves artificielles constituées préalablement à la publication de l'arrêté.

La durée d'application de ce dernier est de 3 mois à compter du 1er septembre 2009, elle pourra être modifiée, abrogée ou prolongée en fonction des situations météorologique et hydraulique.

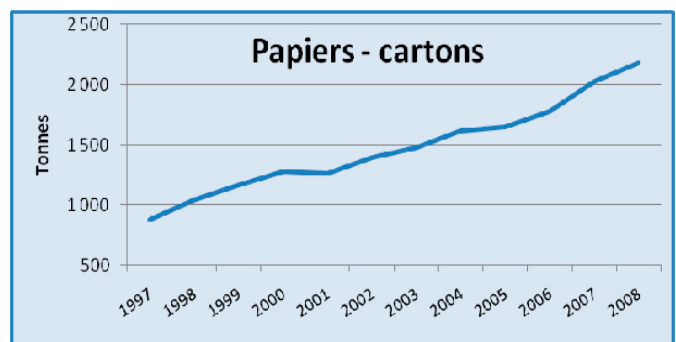
L'arrêté complet est affiché en mairie.

Le tonnage des ordures ménagères diminue sensiblement :

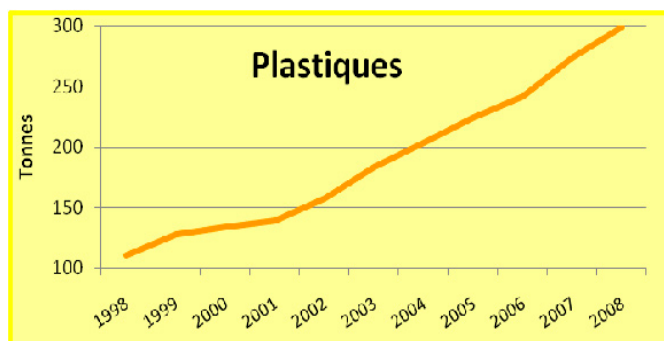
Comme il est mis en évidence dans les graphiques qui suivent, vous constaterez qu'en 2008, le tonnage des ordures ménagères diminue sensiblement alors que celui du plastique et du papier-carton est en augmentation constante. Le tonnage du verre quant à lui stagne.



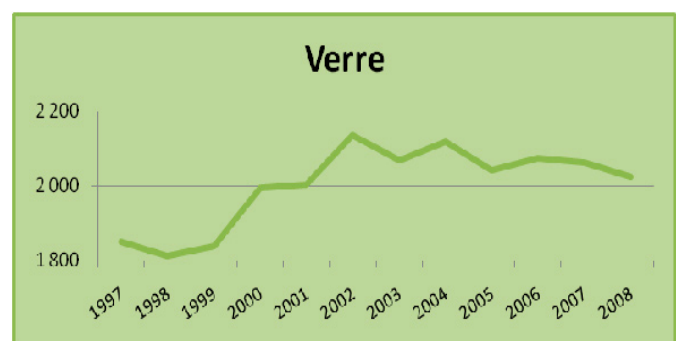
Les 12 152 tonnes d'ordures ménagères collectées en 2008 par le SICTOM ont été traitées à l'usine d'incinération du SERTRID à Bourgone (90).



Les 2 070 tonnes de papiers collectées en 2008 ont été recyclées par OTOR Papeterie du Doubs.



En 2008, les 298 tonnes de plastique ont été recyclées par Valorplast (88).



En 2008, 2 025 tonnes de verre ont été recyclées par OI Manufacturing (88).

Poids collectés en Kg par habitant et par an (extrait sur 66 communes du SICTOM de la zone sous-vosgienne)

Commune	Kg/hab/an				DECHETERIES		
	O.M	Verre	Plastique	Papier	Nbre apporteurs Fixe	Nbre apporteurs Mobile	Kg/hab/an Mobile
Lachapelle/Chaux	226,08	39,78	4,50	43,99	281	226	15,67
Moyenne générale	255,60	42,59	6,29	43,56			33,11

Pour les prochaines années, le Grenelle de l'Environnement impose aux communes d'appliquer la redevance incitative : chaque famille se verra alors facturer le volume des déchets qu'elle produit.